

PLAN DETAILLE DU COURS MAGISTRAL CONSTITUTION(S) & DECENTRALISATION(S)

SEMESTRE I – MASTER II – UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE 1
Pr. Mathieu TOUZEIL-DIVINA

21 septembre 2016 14h00-17h00 / AR 328

Leçon 01 : Constitution(s) & Décentralisation(s) : qu'entend-on ?

Section 01 : Préalables constitutionnels & décentralisés

- Constitution(s) & Etat(s)
- Décentralisation(s) & Déconcentration(s)
- Actes de la Décentralisation
- L'EPCI, future collectivité décentralisée ?

Section 02 : Décentraliser depuis 1789 pour déconcentrer ?

- Hier, quand décentraliser signifiait déconcentrer !
- Aujourd'hui : la déconcentration optimisée
- Demain : quelles collectivités décentralisées dans l'UE ?

Section 03 : Exposés & thématiques

- Des principes constitutionnels de la décentralisation
- Des rencontres en droit public méditerranéen
- Des perspectives comparées

19 octobre 2016 14h00-16h00 / AR 328

Leçon 02 : Des collectivités décentralisées comparées

Section 01 : Aspects de droits étrangers

- Où sont les Etats centralisés ?
- Peut-on décentraliser sans Constitution ?
- Des Etats fédéraux

Section 02 : Aspects de droit comparé

- Pourquoi comparer des droits constitutionnels ?
- L'Etat est mort : vive l'Etat
- Globalisation(s) & Mondialisation(s)

Section 03 : Présentation de trois hypothèses méditerranéennes

- L'hypothèse de l'Italie régionalisée
- Le cas de la Grèce décentralisée
- L'exemple marocain d'une constitutionnalisation en cours

21 octobre 2016 17h00-19h00 / AR 328

Leçon 03 : Des collectivités décentralisées à l'étranger

Section 01 : Rencontre avec le pr. Carlo IANNELLO

- Professeur de droit public - Université de Naples II (Italie)
- Ancien conseiller municipal (Ville de Naples)

Section 02 : Rencontre avec le pr. Stavroula KTISTAKI

- Professeure associée de droit public (Université d'Athènes (Grèce))
- Maître des requêtes au Conseil d'Etat (grec)

Section 03 : Rencontre avec le pr. Rkia EL MOSSADEQ

- Professeur de droit public
- Université MOHAMMED V – Rabat (Maroc)

25 janvier 2017 13h30-16h30 / AR 328

Leçon 04 : Débats & exposés

Section 01 : Avenir français

Section 02 : Droits étrangers

Section 03 : Droits comparés